



International  
Montessori School

Ecole primaire bilingue

1966 Chemin de Montagne 31330 Grenade-sur-Garonne / montessorigrenade2@gmail.com

www.montessori-toulouse.com

# Dossier d'inscription 2022/2023

Classe Cosmique

## Fiche d'inscription

CP  CE1  CE2  CM1  CM2

### Enfant

Nom / Prénoms : .....

Date / lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

### Parent 1

Nom / Prénoms : .....

Date / lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

Tél. privé./ prof. : .....

E-mail : .....

### Parent 2

Nom / Prénoms : .....

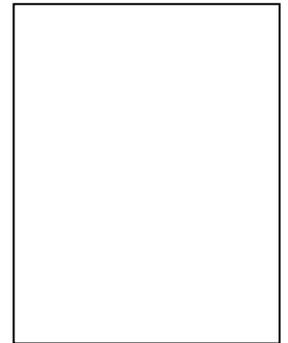
Date / lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

Tél. privé./ prof. : .....

E-mail : .....





International  
Montessori School

Ecole primaire bilingue

1966 Chemin de Montagne 31330 Grenade-sur-Garonne / montessorigrenade2@gmail.com

www.montessori-toulouse.com

# Dossier d'inscription 2022/2023

Classe Cosmique

## Renseignements familiaux

Nom / Prénoms de l'enfant : .....

Est-ce que l'enfant vit avec ses deux parents en permanence ? .....

Responsable légal de l'enfant

Nom / Prénom : .....

Nom / Prénom : .....

Fratrie / âges : .....

Personne autorisée à venir récupérer l'enfant autre que les parents

Nom / Prénom : .....

Nom / Prénom : .....

Nom / Prénom : .....

*Aucune autre personne, autre que celles désignées ci-dessus ne pourra récupérer l'enfant.*

Personne à prévenir en cas d'urgence, autre que les parents

Nom / Prénom : ..... Tél: .....

Nom / Prénom : ..... Tél: .....

Les factures seront payées :  A l'année  Au trimestre  Au mois

Les factures seront payées par virement automatique : Par  la famille  l'entreprise

A ....., le .....

Signature

L'Ecole Montessori Internationale de Grenade recueille vos données afin de traiter votre demande d'inscription. Les données collectées, conservées pendant 1 an, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de l'Ecole Montessori Internationale de Grenade et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers, sauf avec le rectorat et les mairies. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'Ecole Montessori Internationale de Grenade, chemin de Montagne, 31330 Grenade ou à montessorigrenade2@gmail.com en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.



International  
Montessori School

Ecole primaire bilingue

1966 Chemin de Montagne 31330 Grenade-sur-Garonne / montessorigrenade2@gmail.com  
www.montessori-toulouse.com

# Dossier d'inscription 2022/2023

Classe Cosmique

## Renseignements médicaux

Nom / Prénoms de l'enfant : .....

Médecin traitant

Nom : ..... Tél: .....

Maladies

- Rougeole     Varicelle     Rubéole     Oreillons     Coqueluche  
 Otites     Angines     Asthme     Allergies : .....

Vaccinations

- Coqueluche     DT Polio     H.I.B     HPV     Roug/Oreil/ Rub  
 Hépatite B     Pneumocoque     Méningocoque

Alimentation

Régime alimentaire particulier : .....

Renseignements autres et recommandations : .....

Couverture Sociale de l'enfant

Nom/ Prénom de l'assuré : ..... No. Sécu .....

Assurance Scolaire

Nom: ..... N°: ..... Date d'adhésion: .....

Je soussigné ..... autorise  
mon enfant à participer à toutes les activités et permets aux responsables de prendre toutes les  
mesures nécessaires en cas d'accident.

A ....., le .....

*Signature*

# Dossier d'inscription 2022/2023

Classe Cosmique

## Conditions d'inscription en classe cosmique

Une inscription est définitive lorsque tous les documents et paiements sont à jour.

Frais d'inscription 450 €

Ce montant prend en charge les frais administratifs de l'enfant durant toute sa scolarité.  
Il est non remboursable.

Frais de scolarité

Payés par mois (par la famille)	Payés par mois (par l'entreprise)	A l'année (-3%) payés en septembre par la famille
585 €	685 €	5675 €

Les frais de scolarité du mois de juin 2023 sont demandés afin de garantir la place de votre enfant.  
Ce montant est non remboursable et sera encaissé dès le mois de juillet 2022.

Adhésion annuelle à l'association (par famille) **35 €**

### Informations

Elle accueille les enfants de **6 à 11 ans**.

Ils sont inscrits à plein-temps.

Les cours sont dispensés en Anglais et en Français.

### Horaires

de 8h30 à 16h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

de 8h50 à 12h, le mercredi

# Dossier d'inscription 2022/2023

## Classe Cosmique

### Comptabilité

Durant l'année scolaire, vous recevrez 3 échéanciers et 1 facture acquittée globale pour l'année scolaire, correspondant aux périodes suivantes :

**Septembre** : échéancier période de **septembre** à **décembre**

**Janvier** : échéancier période de **janvier** à **mars**

**Mars** : échéancier période de **mars** à **juin**

**Juin** : récapitulatif facture acquittée période mois de **septembre** à **juin**

Les frais scolaires sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement par virement bancaire automatique.

### Réductions

Une réduction de **15%** est consentie dès le 2<sup>e</sup> enfant.

Une réduction de **3%** est prévue pour tout paiement annuel des frais de scolarité fait par la famille.

**Veillez en faire la demande en juin pour un transfert effectué avant fin septembre.**

Tout retard annulera la demande.

### Garderie

Le temps de garderie sera comptabilisé **3 € la demi-heure**, automatiquement à la fin de chaque mois :

- de 16h35 à 18h10\* (1h 30)

*\*une surcharge de 10€ vous sera facturée pour chaque quart d'heure de retard le soir après 18h10*

### Départ en cours d'année

Le départ d'un élève en cours d'année devra être notifié par lettre recommandée à l'association : un **préavis de 3 mois** devra être respecté. Dans le cas contraire, les frais de scolarité d'un trimestre entier seront facturés.

### Réinscription

Une réinscription n'est définitive qu'après réception de la fiche de réinscription et d'un **chèque couvrant les frais de juin de l'année suivante**.

Cette somme est non remboursable et sera encaissée en juillet de l'année en cours.



International  
Montessori School

Ecole primaire bilingue

1966 Chemin de Montagne 31330 Grenade-sur-Garonne / montessorigrenade2@gmail.com

www.montessori-toulouse.com

# Dossier d'inscription 2022/2023

## Classe Cosmique

Informations pour virement bancaire

RIB (Relevé d'identité bancaire)

IBAN FR76 1310 6005 0015 5642 4815 107

SWIFT AGRIFRPP831

CODE ETAB 13106

CODE GUICHET 00500

No. DE COMPTE 15564248151

Clé RIB 07

Ecole Montessori Internationale 1966, Chemin de Montagne 31330 Grenade-sur-Garonne

# Dossier d'inscription 2022/2023

## Classe Cosmique

## Règlement intérieur de l'école

Notre école offre la possibilité de recevoir dans un cadre pédagogique Montessori AMI, des enfants entre 2 et 11 ans, qui ont le désir et le besoin d'apprendre avec sérénité, sans condition de niveau.

Nous acceptons les enfants précoces ou avec des droits et besoins spécifiques à partir du moment où notre équipe pédagogique est en accord avec la famille sur les objectifs pédagogiques ainsi que sur la prise en charge extérieure. Notre volonté est d'aider les enfants à s'épanouir selon leur potentiel propre et à apprendre sereinement.

En cas de doute sur l'adaptation d'un élève, nous nous donnons la possibilité de proposer aux parents une période de test et d'adaptation de 2 semaines.

Chaque classe dispose d'une équipe enseignante Francophone et Anglophone. Nos éducatrices ainsi que nos assistantes sont formées par L'Association Montessori Internationale (AMI). Nous nous donnons la possibilité d'intégrer, pour les 6/11 ans, un professeur de l'éducation nationale, sensible à la pédagogie Montessori, expérimenté avec les enfants de cycle 2 et 3 pour accompagner les enseignantes Montessori dans la validation du socle commun de l'Education Nationale.

### 1. HORAIRES :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Classe Cosmique (CP au CM2) : 8h30 à 16h30

Classe enfantine et Grande Classe : 9h à 16h20

Garderie : A partir de 8h15 et jusqu'à 9h00 pour la Classe enfantine et la Grande Classe et de 16h35 à 18h15 pour tout le monde.

Les mercredis

Classe Cosmique (CP au CM2) 8h50 à 12h00

Ateliers extrascolaires : 9h00 à 17h00 pour tous.

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

#### ACCUEIL

Nous respectons le protocole sanitaire en cours et les modalités pratiques du Ministère de l'Education Nationale. Selon le contexte sanitaire, les modalités d'accueil des enfants pourront être amenées à changer.

L'accueil des enfants a lieu chaque matin. Chaque enfant inscrit à l'école reste sous la responsabilité de son/ses parents ou de l'adulte responsable l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit physiquement dans l'enceinte du bâtiment et pris en charge par un membre de l'équipe pédagogique.

Les élèves sont accueillis au niveau du portail sur le chemin.

Seuls les 2/3 ans pourront être accompagnés dans leur classe.

Les plus jeunes seront accompagnés par leurs parents au portail du grand jardin le matin et ils seront récupérés dans le grand jardin en respectant les consignes sanitaires et les horaires du soir.

Conformément aux mesures de sécurité Vigipirate, nous vous prions de vous garer en bas du chemin de l'école et de ne pas vous attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.

#### RETARD

Tout retard étant nuisible au bon fonctionnement de l'école, la fermeture des portes s'effectuera à 9h15. L'école ne disposant pas de personnel salarié à temps plein pour ouvrir le portail, les retardataires pourront appeler les numéros affichés sur le panneau d'affichage si la porte est fermée.

Il est extrêmement important, et demandé à tous les parents, de comprendre l'importance de cette ponctualité et de la respecter.

#### GARDERIE

Les enfants de la garderie du matin seront accompagnés jusqu'au portail du grand jardin. Une responsable sera là pour les accueillir.

Nous vous demandons d'être ponctuel et de libérer le parking rapidement.

Tout retard à la garderie du soir entrainera un forfait de 10 euros.

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

#### 2. INSCRIPTION

L'entrée à l'École Montessori Internationale découle d'un double choix : le choix de l'école et de sa pédagogie par la famille, et le choix de la famille par l'École. Ce double-choix fonde la relation entre l'École et les familles. Il implique l'adhésion au projet pédagogique de l'École Montessori et au présent règlement.

Pour accompagner vos enfants pendant l'année scolaire et permettre une meilleure cohérence globale, nous vous invitons à lire le livre de Maria Montessori " L'Enfant " et "l'Esprit Absorbant".

L'inscription est définitive au moment où tous les documents et paiements sont à jour et après un premier entretien avec l'enfant et ses parents.

Trois réunions pédagogiques vous seront proposées, pour vous exposer la pédagogie Montessori, le projet de l'école et l'organisation de l'année scolaire. Votre présence est obligatoire à au moins une de ces réunions.

#### 3. FREQUENTATION ET ASSUIDITÉ SCOLAIRE

##### ASSIDUITE

L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Il est important pour l'intégration de votre enfant d'avoir une présence assidue en classe. Nous vous demandons de justifier toute absence ou retard par email. Toute absence non-justifiée de plus de 4 demi-journées pourra être signalée au rectorat.

##### ABSENCE ET MALADIE

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous ne pouvons donner de médicaments à un enfant qu'à la demande écrite de ses parents à laquelle sera jointe une copie de l'ordonnance du médecin. L'école est tenue de maintenir à jour le registre des présences et consigne les absences chaque demi-journée. Dans l'intérêt des enfants, nous demandons aux familles d'envoyer un email dès que possible pour signaler l'absence d'un enfant, et de confirmer son retour par email également. En cas d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive, temporaire ou de longue durée, une dispense de sport sera établie par un médecin.

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

#### 4. SANTE ET HYGIENE

##### TRAITEMENT

Dans le cas où un enfant doit suivre son traitement homéopathique en classe, les règles sont les suivantes : un mail est envoyé à l'administration, le médicament homéopathique, rangé dans une boîte hermétique dédiée. Boîte, emballage ou flacons marqués au nom de l'enfant et ordonnance du médecin jointe. Le tout donné à l'enseignant responsable de la classe ou à l'accueil.

##### POUX

Si un cas de poux est signalé dans l'école, nous demanderons à toutes les familles de bien vouloir effectuer un traitement préventif et à la famille concernée de faire immédiatement le nécessaire, sur 2 à 3 semaines. Un enfant avec des poux peut être refusé temporairement.

##### COVID 19

COVID 19 : le protocole sanitaire est appliqué ainsi que les règles qui en résultent par rapport à la présence d'un enfant ou de sa famille dans l'enceinte de l'établissement.

##### BILAN DE SANTE

En France, deux bilans de santé sont obligatoires pendant la scolarité maternelle et primaire. Le premier doit avoir lieu au cours de la sixième année de l'enfant, et le second au cours de la neuvième année. Nous sommes tenues de nous assurer de ce suivi médical. Nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin et de fournir à l'école un certificat médical attestant que le bilan mentionné a été assuré par un professionnel de santé. L'examen des 6 ans est particulièrement important car il comprend le repérage précoce de signes qui peuvent entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage : problèmes visuels, auditifs, troubles du langage.

##### VACCINATIONS OBLIGATOIRES :

Les vaccinations sont obligatoires en France, a fortiori lors d'une inscription à l'école. En conséquence, nous demandons aux familles de nous fournir la photocopie à jour du carnet des vaccinations chaque début d'année. En cas de non vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.

##### LES TETINES :

Les tétines ne sont pas acceptées dans la maison des enfants (3/6 ans) pour des raisons d'hygiène, car les enfants risquent d'emprunter des tétines qui ne sont pas les leurs. De même, les enfants ne sont pas autorisés à ramener leurs jouets à l'école. Les objets transitionnels (nounours, doudou, mouchoirs, etc.) ne tombent pas dans cette catégorie.

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

#### REGLES D'HYGIENE :

De manière générale, les enfants doivent être propres à leur arrivée à l'école, sauf accident imprévisible. Dans un souci de simplicité, un stock de vêtements de rechange en différentes tailles est présent à l'école pour que l'équipe puisse changer un enfant en cas d'accident. Les parents doivent ramener à l'école ces vêtements lavés et dans les meilleurs délais.

#### LES VETEMENTS

Toutes les affaires de votre enfant doivent être étiquetées à son nom.

Les enfants ne reconnaissent pas toujours leurs affaires. Une liste de fournitures à apporter par l'enfant pour la rentrée vous sera communiquée.

Veuillez habiller votre enfant de manière confortable et convenable pour les activités intérieures et extérieures de l'école.

Nous nous efforçons d'utiliser des peintures lavables ; néanmoins, si vous rencontrez une tâche tenace, signalez-le.

Un change complet marqué au nom de l'enfant est demandé pour tous les enfants.

Lorsqu'un change a été utilisé, nous vous prions de le remplacer avec un sac plastique.

## 5. SECURITE

Comme dans tous les établissements publics, sont interdits à l'école :

- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables etc)
- les armes ou les jouets imitant les armes

Aucun adulte, en dehors des parents, des membres de l'équipe pédagogique ou des intervenants n'est admis dans l'enceinte de l'établissement. Il en est de même pour les enfants non scolarisés dans l'école ou non-inscrits aux Ateliers du Mercredi.

Nous vous remercions de ne pas entrer dans l'école, le téléphone à la main, de limiter ou éteindre votre sonnerie, et d'être disponible pour accueillir, et dire au revoir à votre enfant.

Toutes nos peintures et produits d'entretien sont bio et naturels, pour veiller à la santé de vos enfants (sauf en cas de pandémie COVID 19).

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

#### **SORTIES DE CLASSE**

Lors de l'inscription, les parents donnent leur accord pour autoriser l'enfant dans l'annexe sortie à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école sous la responsabilité des éducateurs. Si besoin, les parents bénévoles peuvent accompagner un groupe d'enfant lors de sorties. Les sorties (Classe Cosmique 6-12 ans) sans éducateur, engageront la responsabilité des seuls parents accompagnateurs. Pour ces situations, un accord écrit spécifique sera réclamé aux parents des élèves concernés.

#### **DROIT A L'IMAGE**

Toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse de l'intéressé ou du titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs. Nous collectons à travers le règlement intérieur, les fiches d'inscriptions et autres documents de l'école, des données personnelles dans le cadre de la vie de l'école et de la gestion administrative de l'école.

Nous conservons ces données dans le cadre légal en vigueur. Conformément à la loi Informatique et Liberté et au Règlement général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, rectification, limitation, opposition, portabilité, effacement, oubli de vos données personnelles (sauf dans le cas du respect de nos obligations légales). L'effacement de vos données est automatique en fonction de la durée de conservation légale. Vos données ne sont ni vendues, ni échangées, ni louées, elles sont conservées en interne dans la finalité précitée. Dans le cadre de la réalisation de nos services, certaines de vos données peuvent être confiées à nos sous-traitants ou administrations. Ces derniers se doivent de respecter le cadre légal en vigueur ce dont nous nous assurons. Aucun transfert hors UE n'est envisagé.

Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse mail suivante : [montessorigrenade2@gmail.com](mailto:montessorigrenade2@gmail.com)

En cas de litige, vous pouvez contacter l'autorité compétente à savoir la CNIL : [www.CNIL.fr](http://www.CNIL.fr).

En signant l'annexe droit à l'image vous autorisez l'école Montessori Internationale de Grenade à utiliser vos données dans le cadre explicité ci-dessus.

#### **EXERCICE D'EVACUATION**

Pour prévenir le risque incendiaire et d'intrusion, des exercices d'évacuation auront lieu régulièrement.

#### **SURVEILLANCE ET REMISE DES ELEVES AUX FAMILLES**

Les élèves doivent quitter l'enceinte des locaux scolaires avec leur parent, ou une personne autorisée à récupérer leur enfant, selon la liste pré-remplie lors de l'inscription. Les enfants ne seront pas autorisés à partir avec une personne qui n'est pas inscrite sur cette liste à part si nous recevons une autorisation écrite de la part des parents. Nous réactualiserons cette liste chaque année.

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

#### 6. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES ET SUMS

L'École Montessori Internationale favorise la communication entre parents et éducateurs sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel, au nom du bien-être de l'enfant. Nous proposons : Plusieurs réunions pédagogiques, ateliers, fêtes, pour vous présenter les projets, les classes, notre pédagogie, le matériel Montessori, favoriser les échanges et veiller à une bonne communication mutuelle.

Les informations les plus importantes sont transmises aux parents par email ou se trouvent sur le site internet de l'école.

Vous allez rencontrer les éducateurs de votre enfant ou la directrice pédagogique lors d'un entretien individuel. Vous pouvez aussi demander un rendez-vous.

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement, pour discuter et débattre aussi bien de l'organisation du travail dans une classe que des difficultés rencontrées par un enfant en particulier. L'école joue un rôle primordial dans la vie de l'enfant : nous mettons tout en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé.

Un enfant qui a des besoins spécifiques devra être accompagné par l'équipe, les parents et des professionnels extérieurs afin d'assurer un suivi optimal. Un emploi du temps adapté pourra être proposé aux parents selon les besoins de l'enfant.

#### SUMS AVEC « TRANSPARENT CLASSROOM »

Les progrès et activités des enfants sont enregistrés sur « Transparent Classroom ». Cela permet aux parents d'accompagner le travail de leur enfant et de se familiariser au programme Montessori et ses objectifs. Ce logiciel est amené à changer au cours de l'année pour un logiciel français.

#### PASSAGE DANS LA CLASSE ELEMENTAIRE

Le passage de la maternelle à la classe élémentaire 6-9 ans ainsi que de la communauté enfantine 2/3 ans dans la classe 3/6 ans, se fait quand l'enfant est prêt, a acquis la maturité nécessaire et sur avis de l'équipe pédagogique.

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

#### EVALUATION CLASSE ELEMENTAIRE

Nous organisons 2 fois par an des rencontres individuelles d'environ 25 minutes pour faire le point sur le bien-être et la progression de votre enfant, vous permettant de comprendre l'évolution, de suivre les apprentissages et la maturité de votre enfant.

Les informations concernant le suivi de l'élève et ses résultats sont consignés dans un classeur et un livret scolaire remis 3 fois par an. Les parents ont le devoir de signer les cahiers et les livrets et de les ramener à l'enseignant.

#### ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Chaque enfant de l'école élémentaire qui souhaite réintégrer un établissement public devra passer un examen d'entrée. L'école Montessori Internationale s'engage à préparer tous les enfants de niveau CM2 à cet examen de passage.

## 7. VIE SCOLAIRE

#### DROITS, DEVOIR ET RESPONSABILITE

Le respect est primordial dans toute relation humaine. La pédagogie Montessori donne à l'enfant la liberté de choisir, de s'organiser dans l'espace et dans son travail.

Cela implique de respecter l'espace et les besoins du groupe ainsi que des adultes accompagnateurs. Cette liberté est basée sur le respect et la responsabilité.

Aussi attendons-nous de chaque parent le même comportement face à leurs enfants, aux enfants des autres et à l'équipe pédagogique.

Nous veillons à respecter notre école, à la tenir propre et à en prendre soin. Aussi, il est important pour nous que les enfants respectent le matériel Montessori, le mobilier et leur environnement dans son ensemble.

Les parents devront s'assurer du remplacement ou de l'achat du matériel en cas de détérioration (possibilité de prise en charge par votre assurance scolaire).

En sensibilisant les enfants à la protection de la planète et de l'environnement, on leur apprend à se respecter eux-mêmes et à devenir conscient du rôle de chacun.

Je perds mes droits si je ne remplis pas mes devoirs.

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

DROITS	DEVOIRS
<p>J'ai le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de vivre et apprendre en sécurité à l'école, à l'abri de toute agression physique ou verbale de la part de qui que ce soit</li> <li>- de penser librement et d'être respecté dans mon individualité</li> <li>- d'être respecté par tous, de n'être ni humilié, ni insulté, ni jugé, ni comparé aux autres, que ce soit par les éducateurs, les autres enfants ou les adultes en général</li> <li>- d'avoir des activités dans une atmosphère calme, conviviale et agréable pour tous</li> <li>- d'avoir un accompagnement de qualité correspondant à mon niveau "aide moi à agir par moi-même", "aide moi à découvrir le monde", "aide moi à penser par moi-même"</li> <li>- de vivre et apprendre dans un endroit rangé, propre et bien entretenu ainsi que dans de bonnes conditions d'hygiène</li> <li>- de voir prise en compte, de façon bienveillante et objective, ma situation personnelle</li> <li>- d'avoir un "environnement préparé" pour grandir : matériel dans la classe, matériel dans le jardin...</li> <li>- de ne pas être bousculé et d'être au calme pendant les changements de classe et les "récréations"</li> </ul>	<p>J'ai le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'être poli, respectueux vis à vis de l'équipe éducative, des camarades et de ne tenir aucun propos moqueur ou agressif</li> <li>- d'écouter les autres</li> <li>- de ne manifester aucune violence physique, d'être le plus honnête possible : tricheries et mensonges ne sont pas permis</li> <li>- de respecter les plus jeunes, tant dans les propos que dans l'attitude</li> <li>- de respecter le temps de repos des plus jeunes</li> <li>- de n'apporter ni d'objets dangereux (qui seront immédiatement confisqués), ni jouets, ni confiseries, ni téléphone portable</li> <li>- d'être présent et d'arriver à l'heure</li> <li>- de respecter et de prendre soin des locaux ainsi que du matériel mis à ma disposition ; je devrai réparer ce que je dégrade</li> <li>- de respecter l'environnement matériel et vivant (végétation, animaux)</li> <li>- de me déplacer dans l'établissement dans le calme, sans cris ni bousculades</li> <li>- de lever la main silencieusement pour demander la parole et d'attendre mon tour pour</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'intervenir et d'être écouté en classe après avoir levé la main silencieusement et à condition que ce soit pour une intervention réfléchie et constructive</li> <li>- d'exposer mes arguments, de donner des explications en cas de non-respect des règles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>intervenir en respectant le temps de parole des éducateurs et des camarades</li> <li>- de respecter mon plan de travail ainsi que les dates et consignes de travail demandés par les éducateurs</li> <li>- de déjeuner ou de goûter proprement dans les classes ou le jardin, et de nettoyer ensuite</li> <li>- de respecter les règles d'hygiène</li> <li>- d'accepter les "sanctions" prises à mon encontre au cas où je ne respecterais pas l'une des règles de vie de l'école.</li> <li>-de coopérer à la vie de l'école à tout moment, d'être dans l'entraide et dans le partage</li> </ul>
---	---

#### LAÏCITE ET VIVRE ENSEMBLE

Notre école respecte les principes du vivre-ensemble, de laïcité et de pluralisme et le devoir qui en découle de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions.

Étant une école internationale accueillant des enfants de tous les continents, ces principes sont fondamentaux à nos yeux et nous attendons ce même respect de la part de toutes les familles.

#### VIOLENCE :

L'équipe éducative s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même, les élèves comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'éducateur et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci. Aucun écart ne sera toléré.

Un enfant qui estime avoir le droit de régler un différend par la violence sera immédiatement repris. Il devra commencer par s'excuser. Il lui sera expliqué qu'il doit s'asseoir calmement avec l'élève avec lequel il/elle a eu un problème pour s'expliquer et trouver une solution. Un enfant momentanément difficile pourra être isolé pendant le temps nécessaire à ce qu'il retrouve le calme et un comportement compatible avec la vie du groupe.

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

Toutefois, si le comportement d'un enfant ou d'une famille perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe ou l'harmonie de la collectivité, et traduisent une inadaptation au cadre scolaire ou un désaccord profond avec les valeurs de l'École Montessori Internationale, la situation de cet enfant ou famille sera soumise à l'examen de l'équipe éducative et de la direction. En tant qu'école privée, la Direction se réserve le droit de garder ou non l'enfant au sein de l'établissement.

#### **SOCIALISATION ET COMPORTEMENT DES ENFANTS**

Une ambiance Montessori offre un environnement adapté qui favorise par expérience la révélation de chaque enfant dans le monde réel et non dans une bulle stérile et exempte de tout risque. De plus, dans la cadre de sa socialisation, l'enfant apprend à vivre avec et au contact de l'autre. Durant cette phase d'apprentissage, il n'est pas anormal que des comportements inadaptés soient observés. Néanmoins, ces comportements ne sont pas tolérés. Ces situations sont prises en charge et réglées au sein de l'équipe éducative.

Dans le cas d'un comportement inadapté de l'enfant, une procédure en plusieurs étapes sera mise en place par l'équipe éducative (les étapes 2, 3 et 4 n'auront lieu que si elles sont jugées nécessaires pour régler la situation).

**1ère étape** : discussion avec l'enfant (résolution du conflit)

**2ème étape** : discussion avec les parents et l'enfant pour être sûr qu'ils aient tous pris conscience de l'incident

**3ème étape** : entretien entre la famille, les éducateurs et la direction

**4ème étape** : conseil d'éducation pour envisager la poursuite de la scolarisation.

#### **LES REPAS**

Les enfants inscrits à plein-temps ou restant jusqu'à 12 h 45 apportent leur repas du midi. Nous conseillons quelques crudités, un repas à réchauffer sur place ou dans un thermos accompagné d'un fruit et d'un laitage.

Prenez soin de noter le nom de votre enfant sur les récipients, le lunch-box ainsi que les yaourts, les fruits, etc.

Tout repas doit être accompagné d'un bloc à glacière.

Veuillez fournir, s'il vous plaît, une serviette en coton propre avec le nom de votre enfant dans son lunch-box.

Les enfants mangeront en extérieur tant que le temps le permettra.

Les goûters seront fournis par l'école.



International  
Montessori School

Ecole primaire bilingue

1966 Chemin de Montagne 31330 Grenade-sur-Garonne / montessorigrenade2@gmail.com  
www.montessori-toulouse.com

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

Je soussigné(e) .....

Parent de .....

Certifie avoir lu le règlement intérieur de l'École Montessori Internationale et en accepte les recommandations.

Date .....

Signature.....

Merci de nous rapporter cette feuille à l'école, datée et signée.



International  
Montessori School

Ecole primaire bilingue

1966 Chemin de Montagne 31330 Grenade-sur-Garonne / montessorigrenade2@gmail.com  
www.montessori-toulouse.com

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite Classe Cosmique

### AUTORISATIONS

#### Demande d'autorisation parentale de droit à l'image :

(Utilisation de photos, films, enregistrements sonores, créations de votre enfant par L'Ecole Montessori Internationale de Grenade sur son site internet, pendant ses portes ouvertes ou pendant les réunions dans l'école).

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos, films, enregistrements sonores des enfants de l'école L'Ecole Montessori Internationale de Grenade pour le journal, le site internet, dans les différentes publications de L'Ecole Montessori Internationale de Grenade. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos ou films de groupe, ou bien de vues, ou encore d'enregistrements sonores, montrant des enfants en activité ou enfin de création de ces enfants pendant leurs activités dans le cadre de cette école.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos, films, enregistrements sonores, créations, ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images (photos, films), bandes sons, créations de vos enfants, est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage, soit de ne pas l'enregistrer.

Madame, Monsieur .....

Représentants légaux de .....

Vous nous autorisez sans contrepartie financière, pour une durée de 20 ans à dater de la présente, à reproduire et à diffuser ces photographies ou ces enregistrements pour une communication au public la

## Règlement intérieur de l'école 2022/2023 / suite

### Classe Cosmique

plus large (le monde entier) sur l'Internet ou sur tous supports, notamment cédérom, dévédérum, y compris par voie d'édition d'ouvrages papier ou par représentation sur grand écran, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés dans toute manifestation, notamment, marché, festival ou salon, manifestation culturelle aux fins de démonstration, information ou de promotion des réalisations de notre établissement. S'agissant des créations (dessins, écrits, photographies et toutes sortes de réalisations intellectuelles) que votre enfant serait amené à réaliser dans l'enceinte de notre école, vous nous autorisez sans contrepartie financière à les utiliser pour le Monde entier et pour la durée des droits d'auteur, au fur et à mesure de leurs naissances, à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique ou éducatif. En particulier, vous nous autorisez à réaliser la fixation matérielle de ces créations par tous les procédés techniques, notamment, par enregistrement numérique, magnétique, sur tous supports et en tous formats, tels que cédérom, DVDérom, vidéogrammes et de manière générale par tous les moyens susceptibles de "capter" lesdits éléments, y compris par voie d'édition d'ouvrages ainsi que par impression, chargement, affichage, passage, transmission ou stockage permanent ou précaire dans un support de masse, ou via un réseau. Enfin, vous nous autorisez à communiquer ces créations au public par toutes voies de diffusion, notamment par voies hertzienne terrestre, satellite, câble, réseau numérique ou/et analogique, par réseau télérel ou en ligne, tel Internet, y compris dans le cadre de représentations sur grand écran, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés par nous, en tout ou en partie dans toute manifestation, notamment, colloque, festival ou salon, et d'une manière générale, dans toute manifestation aux fins de démonstration, d'information, de promotion ou de formation.

Je donne mon accord à : (compléter par oui ou par non)

- la diffusion des photographies de mon enfant .....
- la diffusion des films de mon enfant .....
- la diffusion d'enregistrements sonores de sa voix .....
- la diffusion de créations réalisées par mon enfant en classe .....

Fait à..... le .....

Nom, prénom et signature des parents suivi de la mention « Lu et approuvé ».

# Dossier d'inscription 2022/2023

Classe Cosmique

## Liste de matériel à fournir

Pour la rentrée de votre enfant, veuillez apporter :

- Chaussons
- Bottes
- Pantalon de pluie
- Carton à dessin (72cm x 52cm)
- Un change complet
- 2 photos d'identités
- 1 serviette de table propre dans la lunchbox
- Une gourde
- Cartable acquis le premier jour d'école
- La liste des fournitures des classes élémentaires sera envoyée aux parents en juillet.

Veuillez marquer toutes les affaires de votre enfant.